

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

N° 6 – FINANCES

**Budget principal et
budget annexe
Camping Municipal :
budgets
supplémentaires 2023**

Rapporteur

M.Etcheverry, adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint (*présent à la délibération n°1*)
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5^{ème} adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°6 - FINANCES

Budget principal et budget annexe camping municipal : budgets supplémentaires 2023

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le budget supplémentaire 2023 a pour fonction :

- de constater la reprise des résultats de l'exercice antérieur,
- de constater les restes à réaliser en dépenses et en recettes de l'année 2022,
- et d'ajuster les inscriptions du budget primitif 2023.

Il est nécessaire d'établir un budget supplémentaire pour le budget principal de la Commune ainsi que pour le budget annexe du camping municipal, les autres budgets annexes ne présentant pas de résultats à reprendre en 2023.

Pour le budget principal, le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	553 000,00	592 336,00	3 931 920,00	1 255 613,64	4 484 920,00	1 847 949,64
Opérations d'ordre	5 873 355,57			5 873 355,57	5 873 355,57	5 873 355,57
Opérations de l'exercice (A)	6 426 355,57	592 336,00	3 931 920,00	7 128 969,21	10 358 275,57	7 721 305,21
Résultats reportés N-1 (B)		5 834 019,57	2 623 564,38		2 623 564,38	5 834 019,57
Restes à réaliser (RAR) (C)			1 054 109,22	480 624,39	1 054 109,22	480 624,39
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	6 426 355,57	6 426 355,57	7 609 593,60	7 609 593,60	14 035 949,17	14 035 949,17

Pour le budget annexe du camping municipal, le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0,00		-172 500,00	81 295,10	-172 500,00	81 295,10
Opérations d'ordre	5 642,64			5 642,64	5 642,64	5 642,64
Opérations de l'exercice (A)	5 642,64	0,00	-172 500,00	86 937,74	-166 857,36	86 937,74
Résultats reportés N-1 (B)		5 642,64	237 605,74		237 605,74	5 642,64
Restes à réaliser (RAR) (C)			21 832,00	0,00	21 832,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	5 642,64	5 642,64	86 937,74	86 937,74	92 580,38	92 580,38

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 du Budget principal tel que présenté dans le rapport de présentation (annexe) et dans la maquette réglementaire (à consulter),
- d'adopter le budget supplémentaire 2023 du Budget annexe du camping municipal, tel que présenté dans le rapport de présentation (annexe) et dans la maquette réglementaire,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 31 mai 2023,
- adopte le budget supplémentaire 2023 du Budget principal tel que présenté dans le rapport de présentation (annexe) et dans la maquette réglementaire (à consulter),
- adopte le budget supplémentaire 2023 du Budget annexe du camping municipal, tel que présenté dans le rapport de présentation (annexe) et dans la maquette réglementaire,
- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Budget principal

Adopté à 25 voix

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

4 contre (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Budget annexe du camping municipal

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

